

fiche

4

Location à long terme avec ou sans option d'achat

C'est quoi ?

La location à long terme consiste à louer un bien pendant une période fixe déterminée par contrat. Il y a une option d'achat quand le bien peut être acheté, au *terme* de la période de location, aux conditions et au prix prévus au contrat.

Utilisation courante

La location à long terme est habituellement utilisée pour la location ou l'achat d'un véhicule.

Note : Les termes qui apparaissent en italique dans le texte sont définis à la fiche A : Information préalable.

+ Avantages

- Les mensualités du loyer sont souvent moindres que celles qu'exige le financement d'un achat.
- Dans le cas d'une voiture, la location à long terme permet de changer de véhicule au *terme* de la période de location afin d'obtenir un véhicule à bas kilométrage.

- Inconvénients

- Le locataire ne devient propriétaire du bien que s'il choisit de lever l'option d'achat et qu'il paye tous les montants stipulés au contrat.
- Avec l'addition du coût de l'option d'achat et du montant des loyers, le coût total du véhicule s'avère généralement plus élevé que s'il avait été acheté dès le départ.
- En cas de *défait* de paiement, le véhicule loué pourrait être repris par le commerçant sur simple avis (mais seulement avec l'autorisation du tribunal, si plus de la moitié de l'obligation totale a été payée).
- Si le contrat le prévoit, des frais supplémentaires peuvent être exigés à la fin de la période de location, pour du kilométrage qui excède ce qui était prévu au contrat, ou pour la réparation de dommages à la carrosserie, par exemple.



Bon à savoir

- Le commerçant doit louer un bien en bon état, sans vice caché : donc, garantir un usage normal pendant une durée raisonnable. En contrepartie, le locataire s'engage à respecter les conditions du contrat et à prendre soin du bien loué.
- Le locataire peut mettre fin à son contrat en tout temps, mais il y a une forte probabilité que le commerçant réclame des dommages-intérêts, souvent élevés, pour les pertes subies.
- Pour mettre fin prématurément au contrat, outre la remise du bien au commerçant, le locataire pourra acheter le bien ou céder le bail.
- Le locataire n'étant pas propriétaire du véhicule, il ne peut évidemment le vendre à un tiers.
- Il est important de garder tous les reçus liés à l'entretien du véhicule pour s'assurer de ne payer que les frais légalement exigibles à la fin du contrat.